

AFFAIRE N°17 - Attribution d'une subvention à la Fondation pour la Recherche et le Développement dans l'Océan Indien.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Président de la Fondation pour la Recherche et le Développement dans l'Océan Indien vient de me transmettre une demande d'aide.

Cette Fondation a pour but "de favoriser la coordination des recherches menées sur la Réunion et les Iles voisines, en liaison avec le Centre Universitaire, d'apporter un concours aux recherches menées sur la Réunion par des personnes ou des organismes extérieurs à l'Université, de leur fournir des éléments de connaissances préalables et de mettre à leur disposition la documentation et les moyens matériels dont elle pourra disposer".

Compte-tenu de l'intérêt que peut représenter cette Fondation pour Saint-Denis, je vous propose de lui allouer une subvention de 5 000 F (CINQ MILLE FRANCS).

Les crédits sont prévus au Chapitre 940 - Article 857 (Subventions à divers) du Budget Primitif de 1978.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Vo	
pour le conseil et par	X
délégation	
le Directeur des Finances et des	X
Collectivités locales	
Signé: Paul PASTOR	
pour copie conforme	
Saint-Denis, le 16 mars 1978	
le chef de bureau délégué	
S. LACOSTE	